



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Turquie

Question écrite n° 49010

Texte de la question

M. Rene Couanau souhaite que M. le ministre des affaires etrangeres lui precise l'attitude que la France adoptera lors de la prochaine reunion de la commission des droits de l'homme a l'ONU a l'ordre du jour de laquelle est inscrite la situation des droits de l'homme en Turquie. Il lui demande si la France a l'intention d'intervenir aupres de ses partenaires europeens pour adopter une attitude commune a cet egard.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention du ministre des affaires etrangeres sur la question des droits de l'homme en Turquie au moment ou se tient a Geneve la 53e Session de la commission des droits de l'homme des Nations Unies. Bien que la situation des droits de l'homme en Turquie ne figure pas expressement a l'ordre du jour de cette commission, cette question fera l'objet d'une concertation etroite entre les Etats membres de l'Union europeenne en vue d'arreter une position commune, les decisions de ce type etant desormais prises a Quinze dans cette enceinte. S'agissant de la France, notre objectif est d'inciter les autorites turques a cooperer avec les mecanismes de cette commission et a accepter, en particulier, les visites de rapporteurs thematiques qui souhaiteraient se rendre en Turquie, comme elles l'ont fait en 1996 pour le rapporteur special sur la liberte d'expression.

Données clés

Auteur : [M. Couanau René](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49010

Rubrique : Politique exterieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 mars 1997, page 1008

Réponse publiée le : 7 avril 1997, page 1773